



I- PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Les rapports à la douleur dans l'art médical ont évolué. De bande sonore indissociable de l'exercice de la médecine, épreuve quasi ordalique visant à l'élévation de l'âme, la douleur est actuellement en France, et ce depuis 1998, une priorité de l'offre de soins. Elle apparaît dans les objectifs de certification, sa prise en charge est passée dans le domaine du droit des usagers.

Le programme de santé publique d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010 vise à améliorer la prise en charge des populations vulnérables, la formation des professionnels de santé, l'utilisation des thérapeutiques médicamenteuses et non médicamenteuses, ainsi que la structuration de la filière de soins.

En 2005, une enquête nationale sur la prise en charge somatique des patients psychiatriques (Serra E., De Beauchamps I., Pascal J.C., Peretti C.S., Boccard E., Autret P.), parue dans Douleur et Analgésie (2007) ainsi que dans l'Information Psychiatrique (2008), a révélé des chiffres inquiétants :

- 70% des soignants ayant répondu à cette enquête jugent la prise en charge somatique des patients non satisfaisante.
- 75% des chefs de service estiment que leurs équipes ne sont pas formées à la prise en charge de la douleur, ainsi, un patient sur trois n'a pas accès à une prise en charge douleur compétente.
- 70% des centres spécialisés ayant répondu à cette enquête ne sont pas dotés de CLUD.

Il existe des carences en matière de prise en charge de la douleur en santé mentale, comme l'a démontré cet "état des lieux".

Au terme du plan douleur 2006-2010, le questionnement est de savoir si cette population vulnérable qu'est la population psychiatrique a bénéficié d'une amélioration de la prise en charge de la douleur.

II- LE QUESTIONNAIRE

En reprenant la méthodologie validée par l'étude précitée, nous vous proposons un questionnaire à réponses fermées, comportant vingt-cinq questions portant sur la prise en charge de la douleur en santé mentale.

Il s'adresse aux **chefs de service de psychiatrie et de pédopsychiatrie des établissements publics, ainsi qu'aux chefs de services de pharmacies de ces établissements.**

Un second questionnaire mesure l'évolution de la prescription d'antalgiques de palier III de l'OMS. Il s'adresse aux **chefs de services de pharmacie des établissements spécialisés.**

Les réponses aux questions sont anonymes.

Le temps de passation moyen est évalué à dix minutes.



1- Êtes-vous :

- Psychiatre Pédopsychiatre Pharmacien

2- Exercez-vous :

- Dans un CHG Dans un CHS

3 - En quelle année avez-vous passé votre thèse ?

4 - Avez-vous eu connaissance du plan douleur 2006-2010?

- Oui Non

5 - Pensez vous que la prise en charge des troubles somatiques chez les patients souffrant de troubles psychiques soit satisfaisante?

- Oui Non

6 - Vos patients psychotiques chroniques sont-ils tous suivis régulièrement par un médecin traitant?

- Oui Non
 Partiellement Je l'ignore

7- Pensez vous être formé à la prise en charge de la douleur?

- Oui, tout à fait Oui, plutôt
 Non, pas suffisamment Non, pas du tout

8 - Pensez vous que les équipes de votre établissement sont formées à la prise en charge de la douleur?

- Oui, tout à fait Oui, plutôt
 Non, pas suffisamment Non, pas du tout

9 - Avez-vous eu connaissance de formations sur la prise en charge de la douleur accessibles au cours des cinq dernières années?

- Oui Non

10 - Avez-vous bénéficié d'une formation sur la prise en charge de la douleur au cours des cinq dernières années?

- Oui Non

11 - Si non, souhaiteriez vous en bénéficier?

- Oui Non

12 - Disposez-vous d'outils d'évaluation de la douleur dans votre établissement?

- Oui Non

13 - Utilisez-vous l'EVA dans votre établissement?

- Oui Non J'ignore ce qu'est l'EVA

14 - La douleur chez un patient souffrant de troubles psychiques s'évalue-t-elle et se traite-t-elle comme chez un autre individu?

- Oui Non Je l'ignore

15 - Pensez vous qu'un outil spécifique soit nécessaire, pour évaluer la douleur du patient psychotique?

- Oui, habituellement Oui, parfois Non

16 - Êtes-vous favorable à l'utilisation des opioïdes forts à visée antalgique chez les patients psychiatriques?

- Oui, tout à fait Oui, plutôt
 Non, pas vraiment Non, pas du tout

17- Pensez vous que les neuroleptiques ou antipsychotiques possèdent une action antalgique?

- Oui, tous Oui, certains Non

18 - Pensez vous que les antidépresseurs possèdent une action antalgique?

- Oui, tous Oui, certains Non

19 - Si oui, est-ce:

- Via leur action thymique Via une action antalgique spécifique Les deux

20 - Avez-vous recours à des thérapeutiques antalgiques non médicamenteuses?

- Oui Non

21- Si oui, lesquelles?

22 - Savez-vous ce qu'est un CLUD?

- Oui Non

23 - Existe-t-il une Consultation de la Douleur (CETD) à l'intérieur de votre établissement?

- Oui Non

24 - Si non, existe-t-il une Consultation de la Douleur (CETD) accessible aux patients de votre établissement?

- Oui Non

25 - Êtes-vous satisfait des relations que vous entretenez avec cette Consultation de la Douleur (CETD)?

- Oui Non

Si vous êtes chef d'un service de pharmacie dans un établissement spécialisé, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux six questions suivantes. Si vous ne pouvez répondre aux questions posées du fait de données indisponibles, merci de ne pas remplir les champs correspondants.

1 - Combien de lits d'hospitalisation complète en psychiatrie compte votre établissement ?

2 - Quelle est la quantité, exprimée en grammes, de paracétamol consommé?
En 2006 En 2007 En 2008 En 2009

3 - Quelle est la quantité, exprimée en grammes, morphine (Code ATC N02AA01) consommée?
En 2006 En 2007 En 2008 En 2009

4 - Quelle est la quantité, exprimée en grammes, d'oxycodone (Code ATC N02AA05) consommée?
En 2006 En 2007 En 2008 En 2009

5 - Quelle est la quantité, exprimée en grammes d'hydromorphone (Code ATC N02AA03) consommée?
En 2006 En 2007 En 2008 En 2009

6 - Quelle est la quantité, exprimée en microgrammes, de fentanyl (Code ATC N02AB03) consommée?
En 2006 En 2007 En 2008 En 2009

Avez-vous des commentaires éventuels sur cette étude?

Merci de votre collaboration

Fiche à retourner avant le 30 juin 2010 :

- par mail à institut.upsa@bms.com
- ou par fax au 01 57 61 49 39
- ou par courrier à l'Institut UPSA de la Douleur
3 rue Joseph Monier
92500 Rueil-Malmaison